



Engagez-vous **pour l'environnement** !

C'est quoi EnVol ?

Une communauté de TPE et PME engagées pour l'environnement

Le label EnVol permet d'identifier et de rassembler les TPE et PME qui s'engagent à réduire leurs impacts sur l'environnement. Avec EnVol, les entreprises qui en font toujours plus pour en demander moins à la nature sont facilement identifiées par tous ceux qui souhaitent consommer de manière plus responsable.

Une démarche accessible

Parce que les TPE et PME n'ont pas toujours les moyens humains ou financiers pour mettre en œuvre des certifications exigeantes comme l'ISO 14001, mais souhaitent tout de même agir pour réduire leur impact sur l'environnement et le faire savoir.

Le label EnVol permet à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, de s'engager en faveur de l'environnement à un coût abordable.

Un processus simple d'amélioration continue

EnVol, c'est un processus sur 5 ans qui vous permet de mieux maîtriser vos principaux impacts sur l'environnement en vous appuyant sur le niveau 1 de la norme NF X30-205. L'objectif d'EnVol est de vous fournir les outils pour progresser, de manière concrète, sans formalisme supplémentaire.

Un accompagnement local

Protéger l'environnement, c'est veiller en premier lieu à réduire son impact sur le territoire. Vos conseillers CCI vous accompagnent.

Pourquoi choisir EnVol ?

Se différencier

Attirer de nouveaux clients

Réaliser des économies d'énergie

Anticiper la réglementation

Fédérer son équipe autour d'un projet porteur de sens



Quelles sont les 5 grandes étapes de la démarche EnVol ?

1

Créez votre compte

Lancez votre démarche EnVol en vous connectant sur envol-entreprise.fr.

2

Déposez votre candidature

Utilisez nos outils et conseils pour **structurer** votre engagement.

3

Obtenez le label EnVol

Une fois votre dossier validé par nos experts, vous êtes **labellisé EnVol**.

4

Communiquez sur votre engagement

Utilisez nos outils pour **communiquer** sur votre engagement en faveur de l'environnement.

5

Faites vivre votre démarche

Tous les ans, actualisez votre dossier. Bureau Veritas Certification réalise un **audit sur site** durant les 5 ans.

Combien ça coûte ?

Moins de 10 salariés

300€ /an

De 10 à 50 salariés

400€ /an

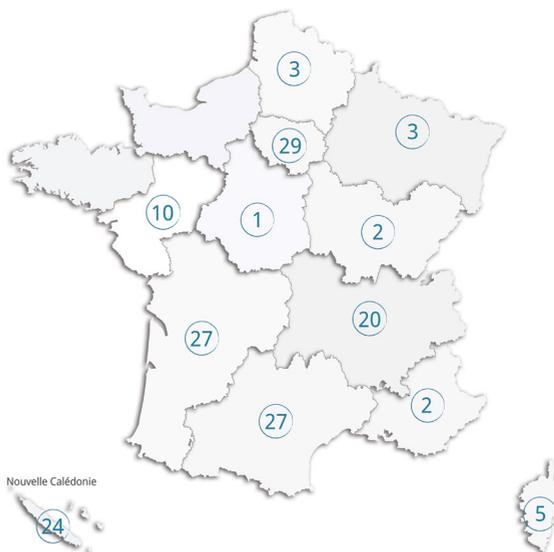
+ 150 entreprises EnVol

+ 100 secteurs d'activité

Le label EnVol est aligné sur la norme NF-X30-205.

Cette norme comporte 3 niveaux : EnVol correspond au 1^{er} niveau, le 3^{ème} niveau répond aux exigences de l'ISO 14001 et/ou EMAS.

La Communauté EnVol



Valorisez votre engagement pour l'environnement avec EnVol !

www.envol-entreprise.fr

contact@envol-entreprise.fr 01 86 95 03 32

 @LabelEnVol

 Label EnVol

 CCI FRANCE

 Lucie
LEADER EN RESPONSABILITÉ

 BUREAU VERITAS
Certification